

Chiffres 2015



COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE MARSEILLE

Le mot de la présidente **Lucienne Erstein**

L'activité de la cour administrative d'appel de Marseille est stabilisée dans les bonnes performances. Un nombre d'affaires jugées supérieur aux requêtes nouvelles conduisant à un taux exceptionnel de couverture des entrées par les sorties, un délai moyen de jugement à la fois conforme à la célérité attendue du service public de la justice et aux exigences de la procédure contradictoire et des droits de la défense. Tous les contentieux, quels que soient la place quantitative qu'ils occupent,

leur degré d'urgence, les enjeux qu'ils recèlent, sont parfaitement maîtrisés par une coordination aboutie du travail des greffes et de la pratique juridictionnelle des magistrats. La cour a su démontrer, par ses résultats, que la taille d'une juridiction peut être un atout de mobilisation des équipes capables, par cette convergence du nombre, d'affronter avec succès les charges habituelles, mais également les évolutions de ses compétences contentieuses, comme les innovations technologiques. Elle

s'inscrit dans cette tradition d'efficacité et de responsabilité du juge administratif, où l'acte de juger et ses exigences demeurent le centre et l'exclusivité de l'objectif de l'action.

Chiffres 2015

Chiffres 2015

4 997

affaires enregistrées,
soit une baisse de 4,9 %
par rapport à 2014

5 990

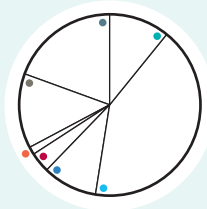
affaires jugées,
soit une hausse de 1,4 %
par rapport à 2014

Délai prévisible moyen
de jugement

11m 7j

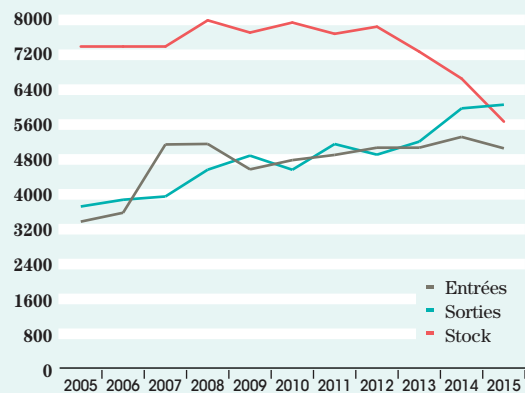
- 53 %
de 2005 à 2015

RÉPARTITION DES AFFAIRES JUGÉES PAR TYPE DE CONTENTIEUX



- 10,8 % Contentieux fiscal
- 41,8 % Étrangers
- 9,8 % Fonctionnaires et agents publics
- 3,5 % Marchés et contrats
- 1,5 % Police
- 13,2 % Environnement et urbanisme & aménagement
- 19,4 % Autres

NOMBRE D'AFFAIRES EN DONNÉES NETTES* (DEPUIS 2005)



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.